



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 78066

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la pratique du "*packing*" en cas de diagnostic d'autisme. D'après le journal Le Figaro, en date du 24 mars 2010, "Thomas a 18 ans. Son autisme a été diagnostiqué il y a quatre ans. Pendant deux ans, à l'insu de ses parents, dans un hôpital de Bordeaux, il a subi des séances de « *packing* », une technique très ancienne réhabilitée dans les années 1970 qui consiste à emmailloter l'enfant dénudé dans des linges glacés et très serrés. « Il nous dit aujourd'hui qu'il a souffert non seulement parce qu'on voulait emprisonner son esprit mais aussi parce qu'il nous pensait complices des médecins », raconte encore sous le choc Catherine, sa maman. Répandue en France, sans toutefois s'appuyer sur des chiffres officiels, la pratique serait utilisée dans quelque 300 hôpitaux de l'hexagone, selon M'Hammed Sajidi, président de Vaincre l'autisme - mouvement Léa pour Samy - qui a demandé une enquête parlementaire sur le sujet. Très décriée, cette « méthode barbare, sans validation scientifique et sans évaluation de ses risques ou bénéfiques », selon nombre de professionnels et d'associations, n'a pourtant pas justifié d'interdiction dans le dernier avis du Haut conseil de la santé publique publié en février". Il aimerait donc en savoir plus sur cette méthode, savoir si elle est réellement encore pratiquée aujourd'hui et surtout ce que compte faire le Gouvernement pour l'éviter.

Texte de la réponse

Le « *packing* » est une méthode qui consiste à envelopper un enfant atteint d'autisme et présentant de très graves troubles du comportement, dans des serviettes humides froides puis dans des couvertures pour un réchauffement rapide, en présence de plusieurs soignants. L'utilisation de cette technique dans la prise en charge de l'enfant autiste divise les professionnels en raison de l'absence actuelle de preuve scientifique de son efficacité. Afin de mesurer plus précisément l'efficacité des traitements par « *packing* » chez les enfants souffrant de troubles autistiques avec troubles graves du comportement, une recherche biomédicale, financée dans le cadre des protocoles hospitaliers de recherche clinique (PHRC), a été autorisée en mai 2008 suite à un avis favorable du comité de protection des personnes. Par ailleurs, la commission sécurité des patients du Haut Conseil en santé publique (HCSP) a été saisie pour se prononcer sur l'innocuité ou le risque de cette technique et les conditions de sécurité à mettre en oeuvre dans son utilisation. L'avis du HCSP, rendu le 2 février 2010, conclut que la méthode du « *packing* » pratiquée de façon encadrée selon un protocole précis ne comporte pas de risque somatique. Il rappelle la nécessité d'une évaluation du type de celle menée actuellement pour déterminer les bénéfices éventuels de ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78066

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4909

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6143